FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de révision : *02-mai-2017* **Numéro de révision:** *1*

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit	**ULTRA SPEC 500 INTERIOR EGGSHELL FINISH WHITE**
Code du produit	**K53801**
Code produit Alternate	K53801
Classe de produit	PEINTURE DILUÉE À L'EAU
Couleur	Blanc
Utilisation recommandée	Peinture
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour
Benjamin Moore & Cie Limitée
8775, rue Keele
Concord ON L4K 2N1
Tél.: 1-800-361-5898
www.benjaminmoore.com

Fabricant
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 855-724-6802
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique ne est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Éléments d'étiquetage

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Aspect liquide **Odeur** peu ou pas d'odeur

Autres informations
Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 30%
Nepheline syenite	37244-96-5	3 - 7%
Limestone	1317-65-3	1 - 5%
Sodium C14-C16 olefin sulfonate	68439-57-6	0.1 - 0.25%

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun connu.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection individuelle pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.

Sensibilité à l'impact Mécanique Non

Sensibilité à la Ddécharge Statique Non

Données sur l'inflammabilité
Point d'éclair (°F) Non applicable

Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable

NFPA **Santé:** 1 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité:** 0 **Spécial :** Sans objet

Légende NFPA
0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Autres informations	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Précautions environnementales	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Méthodes de nettoyage	Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
Entreposage	Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.
Matières incompatibles	Aucun renseignement disponible

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Titanium dioxide	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWAEV

			3 mg/m³ - TWA		
Nepheline syenite	N/E	N/E	N/E	10 mg/m³ - TWA	N/E
Limestone	N/E	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA 20 mg/m³ - STEL	N/E	10 mg/m³ - TWAEV

Légende
ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
N/E - Non établi

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau Gants protecteurs et habillement imperméable.
Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	peu ou pas d'odeur
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs/gal)	11.0 - 11.1
Densité	1.31 - 1.33
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	50 - 60
% solides en volume	35 - 45
% volatiles en masse	40 - 50
% volatiles en volume	55 - 65
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	0
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode de mesure du point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit
Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit	Aucun renseignement disponible

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux	Peut causer une légère irritation
Contact avec la peau	La substance peut causer une légère irritation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
Sensibilisation:	Aucun renseignement disponible.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
Effets sur le développement	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Autres effets néfastes	Aucun renseignement disponible.
Risque d'aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	51552 mg/kg

Composant

Titanium dioxide
LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)

Toxicité chronique

Cancérogénicité
L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende
CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer
NTP : National Toxicity Program
OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques
Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité
Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation
Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux
Aucun renseignement disponible.

Ozone
Aucun renseignement disponible

Composant

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide
LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Aucun renseignement disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada Non - Les composants ne sont pas tous énumérés.
Un ou plusieurs composants figurent à la Liste extérieure des substances du Canada.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - **Santé:** 1 **Inflammabilité :** 0 **Réactivité:** 0 **EPI :** -

Légende HMIS
0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par

Service de Gestion des Produits
Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
855-724-6802

Date de révision : 02-mai-2017
Cause de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE